

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1734

8 septembre 2009

SOMMAIRE

ABM Network Investments S.A.	83188	Huntington European Properties S.à r.l.	83190
Advent Pawlux 3 S.à r.l.	83194	iPAY International S.A.	83215
Advent Pawlux 4 S.à r.l.	83194	Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	83186
Advent Pawlux 5 S.à r.l.	83194	Loirau Investment S.A.	83199
Aerolit S.A.	83231	Madier	83187
Aramis International 1 S.à r.l.	83195	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. ..	83196
Asyris S.A.	83211	Muka Investments S.à r.l.	83187
Awyoce	83189	Nabucco S.A.	83193
Baltic Shipyards Holding S.à r.l.	83187	Orco Russian Retail S.A.	83189
Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A.	83191	Platina International S.A.	83196
Carmen S.A.	83193	PRB Luxembourg International S. à r.l. ..	83190
Cedar Investments S.A.	83191	RMF Euro CDO II S.A.	83198
COLT Telecom Group S.A.	83195	Rosathea S.A.	83197
Couquelet International S.A.	83191	Santé Europe Investissements S.à r.l. ..	83188
CTR Machinery S. à r. l.	83202	Second German Property 64 Sàrl	83226
EASA	83196	Société civile immobilière A.C.B.	83193
Ernani S.A.	83192	Société Eurafricaine de Participations ...	83195
Euromaf Re	83197	Sodalux	83197
Europeck S.A.	83214	Sweet Home Services S.à r.l.	83196
Figaro S.A.	83192	Thindioli S.A.	83190
Financière Star 2 S.à r.l.	83189	Tiger Holding Four S.à r.l.	83197
FLE Finco S. à r.l.	83193	Traviata S.A.	83191
Fortis Hybrid Financing	83192	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund S.à r.l.	83189
Freeman Holding S.A.	83187	Tucker Holding S.A.	83188
Gand Real Estate S.A.	83194	Valeda Investments S.à r.l.	83186
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	83186	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	83195
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	83186	Vial Holding Sàrl	83188
German Property 64 Sàrl	83228	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.	83207
Hamlet S.A.	83192	Wincra Promotion S.A.	83231
HF Group Lux S.à r.l.	83232		
Huber Lux Financing Co. S.à r.l.	83190		

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le compte de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106735/12.

(090128408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Valeda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.307.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Valeda Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106128/13.

(090127662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.448.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106737/14.

(090128405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.863.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 21 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106738/15.

(090128403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Madier, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 90.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009106087/12.

(090127322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Muka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.476.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MUKA INVESTMENTS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009106129/13.

(090127663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Baltic Shipyards Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.239.

Par résolutions signées en date du 31 juillet 2009, l'associé unique a décidé de nommer Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106515/14.

(090127870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 05 mai 2009.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE, ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015.

Luxembourg, le 10 août 2009.
Pour FREEMAN HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009106478/15.

(090127747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Santé Europe Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.629.

Par résolutions signées en date du 27 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 59, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106517/15.

(090127865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Tucker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.105.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009106696/14.

(090128334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

ABM Network Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 77.343.

EXTRAIT

La société prend acte que:

- Madame Sara Cipollini a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B avec effet au 5 août 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009106861/13.

(090128681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Vial Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vial Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106728/12.

(090127189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Orco Russian Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 109.385.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue à Capellen en date du 22 juillet 2009

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de mettre fin au mandat M. Arnaud Bricout, en qualité d'administrateur avec effet immédiat et a décidé de nommer M. Nicolas Tommasini en qualité d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 août 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009106863/15.

(090128693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Financière Star 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.205.

EXTRAIT

La société prend acte que:

Monsieur Bertrand MEUNIER a démissionné de sa fonction de gérant de classe A, avec effet au 8 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106859/14.

(090128678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Awoyce, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

A dater du 13 août 2009, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

AWYOCE SA - RCSL N°: B112882

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2009107087/12.

(090128247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Tri Investments European Residential Property Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.049.

Le Bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire Agent

Référence de publication: 2009106251/13.

(090127253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.318.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.891.

La dénomination de l'associé unique SERCOMBES ENTERPRISES LIMITED a changé et est à présent:
PR BEVERAGES CYPRUS (RUSSIA) HOLDING LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108070/12.

(090129202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Huntington European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.575.

L'adresse exacte du gérant Ailbhe Jennings est la suivante:

9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108071/12.

(090129189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Par résolutions signées en date du 31 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Michael Leonard Di Tano, avec adresse au 160, Avenue de Fre, 1180 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.

2. Nomination de Andrew Verrinder, avec adresse professionnelle au 499, Thornall Street, NJ 08837 Edison, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108069/15.

(090129209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Thindioli S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 49.820.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 15 juin 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour THINDIOLI

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108102/15.

(090129760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Cedar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.173.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour CEDAR INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009108259/15.

(090129513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Couquelet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009108263/15.

(090129514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.571.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenues le 14 juillet 2009

Les actionnaires de Captiva Capital Luxembourg Partners III SCA ont décidé ce qui suit:

- de reconduire le mandat de PriceWaterHouseCoopers Sàrl en tant que réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 13 Août 2009.

Isabelle Clinquant.

Référence de publication: 2009108065/12.

(090129246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Traviata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107480/12.

(090128165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Hamlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107484/12.

(090128199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107485/12.

(090128215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ernani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107486/12.

(090128220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2009

1. Le mandat de réviseur de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est arrivé à expiration et n'est pas renouvelé.

2. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B n° 103 590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée réviseur d'entreprises et a été chargée du contrôle des comptes semi annuels et des comptes annuels jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 07 AOÛT 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Fortis Hybrid Financing
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106261/18.

(090127394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107482/12.

(090128192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Société civile immobilière A.C.B., Société Civile.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg E 559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 août 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009107483/12.

(090128207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Carmen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107487/12.

(090128226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

FLE Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.841.

Veillez noter que la nouvelle adresse de Monsieur Cornelius BECHTEL, gérant de la société, est dorénavant la suivante:

L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

De plus, veuillez noter que la nouvelle adresse de Monsieur Gilles ETRILLARD, gérant de la société, est dorénavant la suivante:

F-75009 Paris, France, 24-26, rue Ballu

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour FLE Finco S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106265/18.

(090127285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Advent Pawlux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107488/12.

(090128232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Advent Pawlux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107489/12.

(090128243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Advent Pawlux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107490/12.

(090128257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.779.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A., représentée par Jacques Bordet, domicilié 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et de nommer Monsieur Koen LOZIE né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 18, rue des sacrifiés L-8356 Garnich au Luxembourg en tant que nouvel administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A., Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107395/18.

(090128485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Aramis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55912 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009107473/12.

(090128669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55951 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009107474/12.

(090128680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55954 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009107477/12.

(090128749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

SEAP S.A., Société Eurafricaine de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.351.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20.03.2009

Madame Marie-Thérèse RELECOM, Administrateur et Présidente

Madame Marie-Thérèse RELECOM, Administrateur-délégué

Mademoiselle Bérangère RELECOM, Administrateur

Monsieur Thibault RELECOM, Administrateur

Monsieur Hugo FERREIRA, Administrateur

La Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT CIPARI S.A., Commissaire aux comptes, sise à LUXEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg)

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Certifié conforme
Signature

Référence de publication: 2009108283/18.

(090129700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

EASA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 24.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009107478/12.
(090128751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

sHs, Sweet Home Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107493/12.
(090128324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Platina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009107495/12.
(090128357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.840.700,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.389.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 juillet 2009 que Gazeley Limited a transféré ses 2944 parts sociales à

- Gazeley Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146225.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.
Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009108060/18.
(090129607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55981 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009107471/12.

(090128634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Rosathea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009107472/12.

(090128649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Sodalux, Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 16.768.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg,
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 12. August 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAR

Référence de publication: 2009107497/12.

(090128399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Euromaf Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.783.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement à Luxembourg le 9 juillet 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain VIVIER en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Michel GRANGE, résidant professionnellement 9, rue de l'Amiral Hamelin F-75018 Paris, en tant qu'Administrateur, en remplacement de M. Alain VIVIER, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2009108053/18.

(090129722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

RMF Euro CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.521.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting RMF Euro CDO II, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 July 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder RMF Euro CDO II S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.521 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 21 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1215 on 18 November 2003. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1337 on 11 July 2006.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting as liquidator of the Company, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 28 juillet 2009.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting RMF Euro CDO II, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 juillet 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de RMF Euro CDO II S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.521 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1215 du 18 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1337 du 11 juillet 2006.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107664/90.

(090129272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Loirau Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.665.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Olivier MIRGUET, indépendant, demeurant à B-4000 Liège, rue de Fragnée, 170A.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LOIRAU INVESTMENT S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative aux dites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Les convocations peuvent être faites par lettres ou par mails.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, mail, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Pétange, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. La convocation peut être faite par lettre ou par mail. Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, à savoir Monsieur Olivier MIRGUET, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir: Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la

Monsieur Olivier MIRGUET, indépendant, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 19 janvier 1965, demeurant à B-4000 Liège, rue de Fragnée, 170A.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.", avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MIRGUET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2649. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009107668/166.

(090129710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

CTR Machinery S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.650.

STATUTES

In the year two thousand nine.

On the twenty-first day of July.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CTR Machinery FZE, a company incorporated in Ras Al Khaimah Free Trade Zone, UAE, having its registered office at P.O. Box 10559, Ras Al Khaimah, United Arab Emirates, Registration Number RAKFTZA-FZE-4001529, (Name, address)

duly represented by Mr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated May 25, 2009.

2. Mr Rodolphe VIVIER, businessman, residing at 102, route des Gorges, 06140 Tourettes sur Loup, France,

duly represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, chartered accountant, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated May 25, 2009.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company to be organized among themselves.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "CTR Machinery S. à r. l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the purchase, the sale, the import and export for itself as well as for a third party, and as intermediate, all goods or equipment, machines or pieces of heavy machinery.

The company may also realize all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may carry out any operations and transactions industrial, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to as follows:

1. CTR Machinery FZE, predesignated	400 corporate units
2. Mr Rodolphe VIVIER, prenamed	<u>100 corporate units</u>
Total:	500 corporate units

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at nine hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Rodolphe VIVIER, businessman, born on 21st July 1969 in Pont-de-Vaux, France, residing at 102, route des Gorges, 06140 Tourettes sur Loup, France.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf.

Le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CTR Machinery FZE, société de droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège à P.O. Box 10559, Ras Al Khaimah, Emirats Arabes Unis, immatriculée sous le numéro RAKFTZA-FZE-4001529,

ici représentée par Monsieur John SEIL, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 mai 2009.

2. Monsieur Rodolphe VIVIER, homme d'affaires, demeurant au 102, route des Gorges, 06140 Tourettes sur Loup, France,

ici représenté par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 mai 2009.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "CTR Machinery S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export tant pour ses propres besoins que pour un tiers, ou en tant qu'intermédiaire, de tout produit ou équipement, machine ou équipements lourds.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra accomplir toutes opérations et transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites comme suit par:

1. CTR Machinery FZE, prédésignée	400 parts
2. Monsieur Rodolphe VIVIER, prénommé	100 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Rodolphe VIVIER, homme d'affaires, né le 21 juillet 1969 à Pont-de-Vaux, France, demeurant au 102, route des Gorges, 06140 Tourettes sur Loup, France.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Seil, Honymus, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2009. LAC/2009/29624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107666/215.

(090129531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of August,

before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Wedco Holdings (Netherlands) B.V.", a company governed by the laws of the Netherlands, with principal address at Taurusavenue 9, 2132 LS Hoofddorp, Netherlands, and registered under number 34330648 (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms Audrey SCARPA, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 5, 2009.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred four Euro (EUR 12,504.-), with registered office at 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of March 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 690 of March 31, 2009 and registered under number B 145 187 with the 'Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of March 20, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 817 of April 16, 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred four Euro (EUR 12,504.-) to twelve thousand five hundred six Euro (EUR 12,506.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of share premium in an aggregate amount of three hundred sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty Euro (EUR 369,438,720.-) by "Wedco Holdings (Netherlands) B.V." and to accept payment in full for each of such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To allocate twenty Euro Cents (EUR 0.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred four Euro (EUR 12,504.-) to twelve thousand five hundred six Euro (EUR 12,506.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for the two (2) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of three hundred sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty Euro (EUR 369,438,720.-) by a contribution in kind consisting of participations in other companies (the "Contribution") the list of which is as follows:

Company Name	Principal and/or Registered Address	Registration or Company Number	Contributed participations
Buena Vista (Austria) GmbH	Principal Address Schottenfeldgasse 59 A-1071 Vienna Austria	FN92368K	37,000 ordinary shares for the par value of EUR 1.-each
Hammersmith Enterprises Limited	Registered Office c/o Maples & Calder P.O. Box 309 Grand Cayman Cayman Islands, British West Indies	FC 19674	Ordinary Shares: 18,000 for the par value of GBP 1.- Class B Preferred Shares: 7,500 for the par value of GBP 1.- Class E Preferred Shares: 7,000 for the par value of GBP 1 .-
The Walt Disney Company (Polska) Sp zo.o	Principal Address ul. Malczewskiego Street, 2102-612 Warsaw Poland. Registered Office Al. Armii Ludowej, 26, 00-609 Warsaw Poland	KRS No. 0000032307	100 ordinary shares for the par value of 13,500,- Zloty each
Walt Disney International Limited	Registered Office 3 Queen Caroline Street Hammersmith, London, W6 9PE United Kingdom	02724503	Ordinary Shares: 101 for par value of GBP 1 .-
EDL Holding Company, LLC	Principal Address 1401 Flower Street Glendale CA 91201 United States of America Registered Address Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808 (New Castle County) United States of America.	2153445	100% membership

The Contribution represents a value in aggregate amount of THREE HUNDRED SIXTY-NINE MILLION FOUR HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED TWENTY-TWO EURO (EUR 369,438,722.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the directors of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the two (2) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of three hundred sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty Euro (EUR 369,438,720.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The issued capital of the Company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED SIX EURO (EUR 12,506.-) divided into twelve thousand five hundred six (12,506) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate twenty Euro Cents (EUR 0.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company so as to raise it from its amount of one thousand two hundred fifty Euro and forty Cents (EUR 1,250.40) to one thousand two hundred fifty Euro and sixty Cents (EUR 1,250.60).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such party signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq août,

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"Wedco Holdings (Netherlands) B.V.", une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Taurusavenue 9, 2132 LS Hoofddorp, Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 34330648 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Me Audrey SCARPA, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 5 août 2009.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre Euros (EUR 12.504,-), dont le siège social est au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 du 31 mars 2009, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 187 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 817 du 16 avril 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre Euros (EUR 12.504,-) à douze mille cinq cent six Euros (EUR 12.506,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille sept cent vingt Euros (EUR 369.438.720,-), par "Wedco Holdings (Netherlands) B.V.", et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Dotation de vingt Cents d'Euro (EUR 0,20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre Euros (EUR 12.504,-) à douze mille cinq cent six Euros (EUR 12.506,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille sept cent vingt Euros (EUR 369.438.720,-) par un apport en nature constitué de parts sociales dans d'autres sociétés (l'"Apport") dont la liste est la suivante:

Nom de la société	Adresse principale et/ou siège social	Numéro immatriculation	Participation apportée
Buena Vista (Austria) GmbH	Adresse principale Schottenfeidgasse 59 A-1071 Vienne Autriche	FN92368K	37.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune
Hammersmith Enterprises Limited	Siège social c/o Maples & Calder P.O. Box 309 Grand Cayman Iles Cayman, Antilles anglaises	FC 19674	Actions ordinaires: 18.000 d'une valeur nominale de GBP 1,- Actions préférentielles de catégorie B: 7.500 d'une valeur nominale de GBP 1,- Actions préférentielles de catégorie E: 7.000 d'une valeur nominale de GBP 1,-
The Walt Disney Company (Polska) Sp zo.o	Adresse principale ul. Malczewskiego Street, 2102-612 Varsovie Pologne. Siège social Al. Armii Ludowej, 26, 00-609 Varsovie Pologne.	KRS No. 0000032307	100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 13.500,- Zlotys chacune
Walt Disney International Limited	Siège social 3 Queen Caroline Street Hammersmith, Londres, W6 9PE Royaume-Uni	02724503	Actions ordinaires: 101 d'une valeur nominale de GBP 1,-
EDL Holding Company, LLC	Adresse principale 1401 Flower Street Glendale CA 91201 Etats-Unis d'Amérique. Siège social Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808 (Comté de New Castle) Etats Unis d'Amérique.	2153445	100% des participations

L'Apport représente un montant total de TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTÉ-HUIT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX EUROS (EUR 369.438.722,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport"), ce Rapport qui après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de deux (2) parts sociales d'une

valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à émettre avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille sept cent vingt Euros (EUR 369.438.720,-)".

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital émis de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT SIX EUROS (EUR 12.506,-) divisé en douze mille cinq cent six (12.506) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, toutes étant entièrement libérées".

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer vingt Cents d'Euro (EUR 0,20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société afin de le porter de son montant de mille deux cent cinquante Euros et quarante Cents (EUR 1.250,40) à mille deux cent cinquante Euros et soixante Cents (EUR 1.250,60).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9611. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009107695/246.

(090129452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Asyris S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.274.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ASYRIS S.A.", une société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.274, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 4 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1379 du 24 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 388 du 16 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves DESCHENAUX, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENNK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves DESCHENAUX, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la société en une société anonyme unipersonnelle et refonte des statuts.
- 2.- Rappel de deux administrateurs.
- 3.- Confirmation d'un administrateur unique.
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social; elle est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée constate qu'il n'y plus qu'un associé unique et elle décide en conséquence d'adapter les statuts de la société et de procéder à la refonte des statuts en ceux d'une société anonyme unipersonnelle:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ASYRIS S.A..

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Le pouvoir d'engager la Société sera fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée rappelle Monsieur Marcel ERNZER et Monsieur Jean DIEDERICH de leur poste d'administrateurs de la société et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société a dès lors un administrateur unique, à savoir Monsieur Yves DESCHENAU, qui engage la société par sa seule signature. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yves Deschenaux, Sandra Schenk,, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009. LAC/2009/ 15985. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107686/165.

(090129096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Europeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.350.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "EVANS INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71285,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "EUROPECK S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95350, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 977 du 23 septembre 2003.
- b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE / 2009/2829. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107703/62.

(090129135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.655.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the Thirty First day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster. Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Carmine REHO, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Such incorporator has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company ("société anonyme") governed by the relevant laws and the present articles:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited company ("société anonyme") under the name of iPAY International S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to execute payment transactions, including transfers of funds on a payment account with the user's payment service provider or with another payment service provider:

- execution of direct debits, including one-off direct debits,
- execution of payment transactions through a payment card or a similar device.
- execution of credit transfers, including standing orders.

The Company may also execute payment transactions where the funds are covered by a credit line for a payment service user:

- execution of direct debits, including one-off direct debits,
- execution of payment transactions through a payment card or a similar device,
- execution of credit transfers, including standing orders.

4.2 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licences of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange, licence or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licences or guarantees.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Thirty Three Thousand Euros (EUR 33,000), represented by Three Hundred and Thirty (330) shares having a par value of One Hundred Euros (EUR 100) each (hereinafter the "Shares").

5.2 The authorised capital is fixed at One Million Euros (EUR 1,000,000) to be divided into Ten Thousand (10,000) shares with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100) per share.

The directors are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

5.3 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

5.4 The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

5.7 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.8 The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered or bearer form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new Director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a permanent chairman among them. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors."

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and

places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.10 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.12 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.13 Notwithstanding the provisions of Article 8.10, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of the permanent chairman and any other director in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes"), or to one or several auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in June of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription and Paying-up

All the three hundred and thirty (330) shares have been subscribed by Mr Carmine REHO, prenamed.

All the three hundred and thirty (330) shares have been fully paid in by the prenamed subscriber so that the amount of Thirty Three Thousand Euros (EUR 33,000) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) The number of Directors is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as Directors for a period ending at the ordinary general meeting of the company resolving to approve the accounts of the Corporation as at 31 December 2009:
 - Mrs Isabelle CHARLIER, companies' director, born in Charleroi (Belgium) on August 27, 1967, residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
 - Mr Laurent GODINEAU, companies' director, born in Cholet (France) on June 17, 1973, residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg; and
 - Mr Chirsto GEORGIEV, companies' director, born in Krichim (Bulgaria) on September 28, 1968, residing in Varna 9023, 14 Solun street, fl. 3 apt 5 (Bulgaria).
- 4) The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2009:

The limited liability company Optio Expert-Comptable et Fiscal S.a r.l., with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg number B97326.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at nine hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Cette partie comparante a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de iPAY International S.A. (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale"), délibérant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par aux dirigeants de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'exécution d'opérations de paiement, y compris les transferts de fonds sur un compte de paiement auprès du prestataire de services de paiement de l'utilisateur ou auprès d'un autre prestataire de services de paiement et:

- l'exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
- l'exécution d'opérations de paiement par le biais d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
- l'exécution de virements, y compris d'ordres permanents.

La Société pourra en outre exécuter des opérations de paiement dans le cadre desquelles les fonds sont couverts par une ligne de crédit accordée à l'utilisateur de services de paiement:

- l'exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
- l'exécution d'opérations de paiement par le biais d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
- l'exécution de virements, y compris d'ordres permanents.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer, disposer et accorder des licences en relation avec un portefeuille de droits de propriété intellectuelle quelle que soit l'origine, d'acquérir, par le biais d'investissement, souscription, ou option des droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange, licence ou autre moyens, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, prêts, avances, licences ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente-trois mille euros (EUR 33.000), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, (les "Actions").

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur de nominale de cent euros (100 EUR) par action.

Les administrateurs sont autorisés et habilités durant une période expirant cinq années après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

5.3 Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par les administrateurs, plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

5.4 Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

5.5 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) administrateur(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.6 Les directeurs doivent déterminer le type, le prix, le taux d'intérêt, les termes de l'émission et le remboursement et autres conditions pour une telle mission.

5.7 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

5.8 La Société peut, dans les limites et dans les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation, pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration doivent désigner à la majorité des votes un nouvel Administrateur.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président permanent parmi les Administrateurs. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire.

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.10 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.10 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.11 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

8.12 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.13 "Nonobstant les dispositions de l'Article 8.10, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil ("bureau"). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président permanent et de tout autre administrateur. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de

toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 9h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent trente (330) actions ont été souscrites par Monsieur Carmine REHO, préqualifié.

Toutes les trois cent trente (330) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente trois mille euros (EUR 33.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve le bilan au 31 décembre 2009:
 - Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
 - Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1939 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers; et
 - Monsieur Chirsto GEORGIEV, administrateur de sociétés, né le 28 septembre 2008 à Krichim (Bulgarie), demeurant à Varna 9023, 14 Solun street, fl. 3 apt 5 (Bulgarie).
- 4) La société suivante est nommée commissaire au compte pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2009:

La société à responsabilité limitée Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg numéro B97326.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à neuf cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2855. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107738/568.

(090129536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Second German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.470.

In the year two thousand and nine on the third day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED, having its registered office in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, United Kingdom, Company No 6195097,

here represented by Mrs Cristina SOARES, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 29, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of SECOND GERMAN PROPERTY 64 SÀRL, a limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on June 28th 2007 by a deed received by Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1761 of August 21, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 129.470.

The Sole Shareholder, represented as foresaid, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to establish two categories of managers and to amend subsequently articles 8.1., 8.4. and 1st paragraph of article 8.6. of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"8.1. The Company is managed by at least one A signatory manager and by one B signatory manager, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The Managers constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers."

"8.4. Decisions of the Board of Managers are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory manager and by one B signatory manager. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

"8.6. Towards third parties, the Company is in all circumstances validly bound either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the Board acting within the limits of his powers.

However, all the company's bank accounts shall be validly operated by the signature of any "A signatory manager".

Second resolution

The Sole Shareholder decided to appoint for an undetermined period as B signatory managers:

- Mr Afshin TARAZ, born on December 26, 1948 in Teheran, residing in 47 Dean Court Road, Rottingdean, Brighton, East Sussex, BN2 7DL, England; and

- Mr Martin HEFFERNAN, born on October 4, 1963 in Birmingham, residing at 4 Homestead Cottages, Sea lane, Ferring, Worthing, West Sussex, BN12 5DZ, England;

and to confirm for an undetermined period as A signatory managers:

- Mr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

- Mr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am dritten August.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED, mit Sitz in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, Vereinigte Königreich, Gesellschaftsnummer 6195097,

hier vertreten durch Frau Cristina SOARES, Privatbeamtin, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 29. Juli 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SECOND GERMAN PROPERTY 64 SARL, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle ist, welche durch notarielle Urkunde vom 28. Juni 2007 des Notars Paul DECKER, mit Sitz in Luxemburg, gegründet wurde, und im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1761 vom 21. August 2007 veröffentlicht wurde,

eingetragen im Handels - und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 129.470.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst 2 Kategorien von Geschäftsführern zu erstellen und demgemäss Artikel 8.1, 8.4 und den ersten Abschnitt von Artikel 8.6. der Satzung abzuändern wie folgt:

„8.1 Die Gesellschaft wird von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B verwaltet, welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ebenfalls über deren Verdienst und die Bestimmungen der Funktion jedes Geschäftsführers entscheidet. Die Geschäftsführer bilden einen Verwaltungsrat, der von der Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen wird. Die Geschäftsführer müssen nicht unbedingt Gesellschafter sein. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann jederzeit und ad nutum (ohne Angabe von Gründen) egal welchen Geschäftsführer entlassen oder ersetzen.“

„8.4 Jede Entscheidung des Rates wird durch die absolute Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder getroffen, wovon eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B sein muss. Im Falle einer Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung des Rates ausschlaggebend.“

„8.6 Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft bei allen Gelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B vertreten, oder durch die alleinige Unterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates innerhalb der Grenzen seiner Vollmacht.“

Jedoch werden alle Bankkonten der Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A gültig durchgeführt.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt auf unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie B:

- Herr Afshin TARAZ, geboren am 26. Dezember 1948 in Teheran, wohnhaft in 47 Dean Court Road, Rottingdean, Brighton, East Sussex, BN2 7DL, England; und

- Herr Martin HEFFERNAN, geboren am 4. Oktober 1963 in Birmingham, wohnhaft in 4 Homestead Cottages, Sea lane, Ferring, Worthing, West Sussex, BN 12 5DZ, England;

und bestätigt für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie A:

- Herr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle;

- Herr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle; und

- Herr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", geboren am 18. Juli 1956 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 1.000,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. SOARES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31869. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107707/126.

(090129187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

In the year two thousand and nine on the third day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED, having its registered office in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, United Kingdom, Company No 6195097,

here represented by Mrs Cristina SOARES, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 29, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of GERMAN PROPERTY 64 SARL, a limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on April 3rd 2007 by a deed received by Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1053 of June 5, 2007,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 125.801.

The Sole Shareholder, represented as foresaid, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to establish two categories of managers and to amend subsequently articles 8.1., 8.4. and 1st paragraph of article 8.6. of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"8.1. The Company is managed by at least one A signatory manager and by one B signatory manager, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The Managers constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers."

"8.4. Decisions of the Board of Managers are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory manager and by one B signatory manager. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

"8.6. Towards third parties, the Company is in all circumstances validly bound either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the Board acting within the limits of his powers.

However, all the company's bank accounts shall be validly operated by the signature of any "A signatory manager"."

Second resolution

The Sole Shareholder decided to appoint for an undetermined period as B signatory managers:

- Mr Afshin TARAZ, born on December 26, 1948 in Teheran, residing in 47 Dean Court Road, Rottingdean, Brighton, East Sussex, BN2 7DL, England; and

- Mr Martin HEFFERNAN, born on October 4, 1963 in Birmingham, residing at 4 Homestead Cottages, Sea lane, Ferring, Worthing, West Sussex, BN12 5DZ, England;

and to confirm for an undetermined period as A signatory managers:

- Mr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

- Mr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am dritten August.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED, mit Sitz in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, Vereinigte Königreich, Gesellschaftsnummer 6195097,

hier vertreten durch Frau Cristina SO ARES, Privatbeamtin, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 29. Juli 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GERMAN PROPERTY 64 SARL, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle ist, welche durch notarielle Urkunde vom 3. April 2007 des Notars Paul DECKER, mit Sitz in Luxemburg,

gegründet wurde, und im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1053 vom 5. Juni 2007 veröffentlicht wurde,

eingetragen im Handels - und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 125.801.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst 2 Kategorien von Geschäftsführern zu erstellen und demgemäss Artikel 8.1, 8.4 und den ersten Abschnitt von Artikel 8.6. der Satzung abzuändern wie folgt:

„8.1 Die Gesellschaft wird von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B verwaltet, welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ebenfalls über deren Verdienst und die Bestimmungen der Funktion jedes Geschäftsführers entscheidet. Die Geschäftsführer bilden einen Verwaltungsrat, der von der Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen wird. Die Geschäftsführer müssen nicht unbedingt Gesellschafter sein. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann jederzeit und ad nutum (ohne Angabe von Gründen) egal welchen Geschäftsführer entlassen oder ersetzen.“

„8.4 Jede Entscheidung des Rates wird durch die absolute Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder getroffen, wovon eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B sein muss. Im Falle einer Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung des Rates ausschlaggebend.“

„8.6 Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft bei allen Gelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B vertreten, oder durch die alleinige Unterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates innerhalb der Grenzen seiner Vollmacht.

Jedoch werden alle Bankkonten der Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A gültig durchgeführt.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt auf unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie B:

- Herr Afshin TARAZ, geboren am 26. Dezember 1948 in Teheran, wohnhaft in 47 Dean Court Road, Rottingdean, Brighton, East Sussex, BN2 7DL, England; und

- Herr Martin HEFFERNAN, geboren am 4. Oktober 1963 in Birmingham, wohnhaft in 4 Homestead Cottages, Sea lane, Ferring, Worthing, West Sussex, BN 12 5DZ, England;

und bestätigt für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie A:

- Herr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle;

- Herr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle; und

- Herr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", geboren am 18. Juli 1956 in Luxemburg, berufsansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 1.000,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. SOARES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31868. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107708/126.

(090129204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Wincra Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 59.493.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric KINTZIGER, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1961 à Saint-Mard (Belgique) (i.n. 19610319 672), demeurant à B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Étang.

Lequel a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. WINCRA PROMOTION S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, Route de Thionville inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 59493 a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 487 du 6 septembre 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1227 du 20 août 2002.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1000) actions, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le comparant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux administrateurs et au commissaire de la Société actuellement en fonctions pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le comparant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2610 Luxembourg, 160, Route de Thionville.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Kintziger, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. LAC/2009/28791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107660/42.

(090129293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Aerolit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.051.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

URBAN INVESTMENT CORPORATION, une société de droit panaméen, ayant son siège social à Edificio Plaza 2000, Calle 50, Apartado 0816-01098, Panama, PANAMA (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Monte-Carlo en date du 15 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. AEROLIT S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 79051 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 429 du 11 juin 2001. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, prédit, en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1803 du 25 août 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé ou est dûment provisionné, qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, qu'il s'engage à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Luc Braun, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2009. LAC/2009/28008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107661/51.

(090129328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

HF Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.390,05.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.219.

Par résolutions signées en date du 23 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B avec effet immédiat

2. Nomination de Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106526/15.

(090127977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.